



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°11
Réunion du 6 novembre 2025

Animateur : M. SABANI (CD)

Présent(e)s : Mmes GERALDO (CD) – BANDOUI (CD)
MM. FERGAN – LE LOUET (CD) – MEUNIER (CD)

Assistent : Mme LOMON - LE MOEL (ALTERNANTE)
M. FOFANA

Excusés : MM. NJIMAFO (ALTERNANT) – BORDET (CD)

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

**GUIDE
DU CLUB**

🔍 Recherche

**GUIDE
DU CLUB**

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
SEMAINE du 31/10/2025 au 06/11/2025					
Dossier N°154	31/10/2025		3CD	Réception Extrait PV de la commission de discipline Seniors du 28.10.2025, décidant de : - Sanctionne de 5 (Cinq) matchs de suspension de terrain dont 2 (Deux) matchs avec sursis de terrain STADE DU PANORAMA N° 2 à compter du 03/11/2025 pour l'équipe de FONTENAY AUX ROSES 1 pour manquement grave à leur obligation en matière de sécurité. La rencontre devra se dérouler en dehors de la commune de Fontenay aux Roses. SENIORS D2 du 05/10/2025 - n°53447663 FONTENAY AUX ROSES 1 / MALAKOFF USM 1	La 3CD demande au club de FONTENAY AUX ROSES de transmettre un terrain de repli, en dehors de la commune de Fontenay Aux Roses pour les rencontres ci-dessous : au plus tard le jeudi 20 novembre 2025 SENIORS D2 du 30/11/2025 - n°53447687 FONTENAY AUX ROSES 1 / ARARAT ISSY 2 au plus tard le jeudi 4 décembre 2025 SENIORS D2 du 14/12/2025 - n°53447697 FONTENAY AUX ROSES 1 / VILLE D'AVRAY 1 au plus tard le jeudi 22 janvier 2026 SENIORS D2 du 01/02/2026 - n°53447711 FONTENAY AUX ROSES 1 / MONTRouGE FC 92 2
Dossier N°155	03/11/2025	608327	PC ASNIERES	Réception courriel de la ville d'Asnières nous informant que la date officielle de réouverture du stade ROCHETEAU a été fixée au 24 novembre 2025. ANCIENS D4 du 09/11/2025 - n°53560619 PERSONNEL ASNIERES 31/ MONTRouGE GS 32	La 3CD prend note et reporte la rencontre à une date ultérieure.
Dossier N°156	03/11/2025	500748	VANVES STADE	Souhaite engager une équipe en U15 Féminine à 8.	La 3CD prend note et ajoute l'équipe de VANVES STADE à la place de l'exempt en U15F poule A. La rencontre ci-dessous est reportée à une date ultérieure fixée par la commission. U15F à 8 POULE A du 08/11/2025 - n°55004782 CSM CLAMART 1 / VANVES STADE 1

Dossier N°157	04/11/2025	500038	ASNIERES FC	Réception attestation de la ville de d'Asnières concernant la fermeture du stade Dominique Rocheteau jusqu'à fin novembre. <u>Matches du 08/11/2025</u> U11F POULE B - n°54939783 - ASNIERES FC 1 / CLICHY S/SEINE 1 U13F POULE B - n°54939493 - ASNIERES FC 1 / COLOMBES LSO 1 SENIORS F D1 - n°53478696 - ASNIERES FC 1 / BAGNEUX COM 1	La 3CD prend note et reportent les rencontres à une date ultérieure.
Dossier N°157-2	05/11/2025	500732	BAGNEUX COM	Le club nous informe qu'il peut recevoir la rencontre ci-dessous au stade René Rousseau coup d'envoi 16h00. SENIORS F D1 - n°53478696 ASNIERES FC 1 / BAGNEUX COM 1	La 3CD prend note et inverse la rencontre. Par conséquent, la rencontre devient SENIORS F D1 du 08/11/2025 - n°53478696 - ASNIERES FC 1 / BAGNEUX COM 1 Stade René Rousseau coup d'envoi 16h00.
Dossier N°158 FOOT EDUCATIF	31/10/2025	500051	ACBB	U11 Poule D du 11/10/2025 - n°54984205 BOULOGNE BIL. AC 4 / CSM CLAMART FOOT 4	Annulation de l'amende de 30€ "non-envoi de la FDM à la 2ème demande" mise sur le PV CCCD du 30/10/2025
Dossier N°160 FOOT EDUCATIF	04/11/2025	542423	JSC NANTERRE	Nous informe de leur forfait général en U13 Poule C	La 3CD prend note du forfait général de l'équipe 3 en U13 Poule C de JSC NANTERRE Forfait général de l'équipe 3 JSC NANTERRE Amende de 200€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°147-2	04/11/2025	546883	GARCHES VAUCRESSON FC	Nous informe de leur terrain de repli pour la rencontre ci-dessous, parc du Pré Saint Jean à Saint Cloud coup d'envoi 13h00. SENIORS D5 POULE B du 09/11/2025 – n°54550962 GARCHES VAUCRESSON 1/ RACING CFF 3	La 3CD prend et informe que la rencontre se jouera au stade du Pré Saint Jean à Saint Cloud coup d'envoi 13h00.
Dossier N°161	06/11/2025	560548	ASNIERES FUTSAL 92	Demande de dérogation à partir du 15 novembre 2025 : - équipe 2 SENIORS FUTSAL coup d'envoi 17h45 à l'ARENA Teddy Riner	Accord de la 3CD.
Dossier N°162	07/11/2025	500706	ISSY LES MLX	Forfait avisé hors délais : U18 D4 POULE A du 09/11/2025 – n° 54769264 ISSY FC 23 / JSC NANTERRE 21	ISSY FC 23 : -1 Point (0 but) JSC NANTERRE 21 : 3 points (5 buts)

					3ème Forfait avisé hors délais de l'équipe ISSY FC 23 Amende 100€ (voir Annexe Financière n°2) engendrant le forfait général Forfait Général de l'équipe 21 des ISSY FC Amende de 200€ (voir Annexe Financière n°2) De plus, l'équipe 23 d'ISSY LES MLX FC est éliminé de la Coupe HDS U18.
Dossier N°163	07/11/2025	519111	FONTENAY AUX ROSES	Forfait avisé hors délais : U18 D4 POULE B du 08/11/2025 – n° 54769335 FONTENAY AUX ROSES 21 / BAGNEUX COM 22	FONTENAY AUX ROSES 21 : -1 Point (0 but) BAGNEUX COM 22 : 3 points (5 buts) 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe FONTENAY AUX ROSES 21 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)

II. FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

• CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Critérium U12	Poule H	11/10/2025	54959689	23	Antony Foot Evolutio	21	Vanves Stade
Critérium U11	Poule B	11/10/2025	54984092	2	Bagneux Com	2	Meudon A.S.
Critérium U10	Poule A	11/10/2025	54981563	21	Csm Clamart Foot	21	Montrouge Fc 92
Critérium U13	Poule B	11/10/2025	54957406	2	Colombienne Foot Es	2	Levallois Sc
Crit U13 F	Poule A	11/10/2025	54939435	1	Montrouge Fc 92	2	Paris So Coeur
Critérium U11	Poule D	11/10/2025	54984207	4	Montrouge Fc 92	4	Plessis Robinson Fc
Critérium U12	Poule C	11/10/2025	54959379	26	Rueil Malmaison Fc	24	Nanterre Es
Critérium U11	Poule J	11/10/2025	54984548	2	Suresnes J.S.	2	Racing Club France

Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 -F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

Sous/Commission F.M.I.

Procès-Verbal n° 4

Réunion du 6 novembre 2025

Animateur : M. G. DELORME

Présent : MM. M. SOUKUP – A. VIAUD – D. TCHENQUELA – L. BROUDIC

I. Rappel des règles F.M.I.

=====

La commission se réunit **tous les mardis** en Visio ou par échange de mails, suivant une journée de championnat ou tour de coupe.

Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.

La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

RAPPEL -- RAPPEL

3 Rappels importants :

- 1) Les préparations de composition d'équipe doivent se faire uniquement sur le site :
« FMI-Core.FFF.FR -page feuille de match -compo »**

- 2) Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « **DR** » s'inscrit sur la ligne du dirigeant.

3) RAPPEL IMPORTANT – RAPPEL IMPORTANT

Dans la nouvelle version de la Feuille de Match Informatisée, au niveau des signatures d'après match, à la case du club, un onglet vous permet de préciser si c'est le Capitaine de l'équipe ou si c'est le Dirigeant qui signe la feuille de match.

Très important dans les rencontres avec des mineurs pour éviter que la feuille soit signée par un mineur.

A compter de la journée du week-end des 18 et 19 octobre, cela sera amendable en cas d'oubli.

Il est « obligatoire d'avoir au moins un dirigeant licencié présent sur le banc de touche et un dirigeant faisant la touche. A la signature de la feuille de match, si aucun nom ne figure dans la case « dirigeant » vous devez préciser dans la rubrique « observations d'après match » le nom du dirigeant présent sur la rencontre.

4) INFORMATION IMPORTANTE

Par décision du COMITE DIRECTEUR en date du 8 Octobre 2025, une seule amende sera appliquée jusqu'à la journée du 1er et 2 novembre, celle pour feuille de match transmise en retard.

Tous les autres manquements seront appliqués à compter de la journée 8 et 9 novembre.

Une dernière réunion de formation et d'information aura lieu le jeudi 6 novembre en Visio.

Les informations seront données à tous les clubs et reprises sur le site INTERNET du District à compter du 18 octobre.

II. Courrier des clubs

Trop de clubs n'ont pas « effacé totalement la version 4.0.10

Il faut la supprimer complètement même dans les applications.

Détail dans le power : Installation de la version 5.0.8

Pour le club de : SAINT CLOUD F.C.

Le blocage de la F.M.I. est la conséquence du mélange d'utilisation entre la version 3.9 et la version 5.08 et parfois la version 4.0.10 (version à supprimer)

Pour les clubs de : SEVRES F.C. 92, PUTEAUX C.S.M., ASNIERES F.C., GARENNE COLOMBES, A.S. MEUDON, PLESSIS ROBINSON, VILLENEUVE la GARENNE, MALAKOFF USM, COLOMBES E.S., F.C. SCEAUX, ANTONY FOOT EVOLUTION et US METRO

Sur les journées du 19, 26 octobre et 2 novembre, votre éducateur ou dirigeant en « Jeunes » a oublié de cocher, lors de la signature finale, la case « dirigeant » et de ce fait la feuille de match est signée par un mineur.

Cette erreur sera amendable à compter du week-end des 8 et 9 novembre.



III. Amende pour absence de dirigeant responsable (notion « DR »)

L'absence de la case « Dirigeant responsable » cochée, rend la feuille de match signée par un mineur en « jeunes ». Article 10.2. Cas n° 5 Annexe 13 du R.S.G. du 92

MEUDON A.S.– Match n° 53477882 - U18 D1

IV. Amende pour transmission tardive de la F.M.I.

La feuille de match informatisée doit être transmise au plus tard le dimanche soir avant minuit, article 7 du R.S.G. du 92 – amende 10 € suivant art ; 10.2 cas n° 4 -Annexe 13.

SURESNES J.S. – Match n° 53477872 – U 18 D1

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.
--